



Monsieur le Président de la Zone 4,  
Messieurs les Présidents des Fédérations Nationales  
(Gabon, Guinée Equatoriale, Tchad)

01 Janvier 2020

**Reference: Eliminatoires AfroBasket 2021 (Groupe C)**  
**14 – 19 Janvier 2020**  
**Malabo (Guinée Equatoriale)**

**Messieurs les Présidents,**

Par la présente, je vous informe que les éliminatoires de l'AfroBasket 2021 du Groupe C (Zone 4) se dérouleront du 14 au 19 Janvier 2020 à Malabo (Guinée Equatoriale) en tournoi simple de matchs aller et retour selon le calendrier ci-après. Chaque équipe jouera avec les 2 autres équipes en aller et retour.

- o 14 Janvier : Guinée Equatoriale # Gabon
- o 15 Janvier : Gabon # Tchad
- o 16 Janvier : Tchad # Guinée Equatoriale
- o 17 Janvier : Tchad # Gabon
- o 18 Janvier : Gabon # Guinée Equatoriale
- o 19 Janvier : Guinée Equatoriale # Tchad

Veillez trouver ci-dessous les informations relatives à la compétition :

Fédération Organisatrice : Fédération Ecuato-Guinéenne de Basketball (FEGUIBASKET)  
M. Salvador Krohnert NZANG (Membre Fédéral)  
E-mail : [federacion@feguibasquet.com](mailto:federacion@feguibasquet.com) /  
[mbsi2020@gmail.com](mailto:mbsi2020@gmail.com)

### 1. Objectif

Cette compétition permettra de connaître le qualifié du groupe pour les Qualifiers FIBA AfroBasket 2021.

L'équipe classée première sera qualifiée pour les Qualifiers FIBA AfroBasket 2019 (Février 2020 – Novembre 2021).

### 2. Disposition Administratives et Générales

- a) Seules les fédérations Africaines membres de FIBA et de FIBA Afrique, qui sont à jour de leur obligations financières ont le droit de participer à cette compétition. Les fédérations désireuses de participer à cette compétition doivent envoyer leur engagement définitif au Secrétariat Général de FIBA Afrique avant le 07 Janvier 2020.

- b) Seuls les joueurs ayant la nationalité légale de ce pays et répondant aux conditions d'éligibilité selon les Règlements Internes appropriés, peuvent jouer pour l'équipe nationale de ce pays.
- c) Conformément aux Règlements Internes de la FIBA en vigueur, les Fédérations Nationales devront remplir en ligne la liste complète de leurs joueurs, entraîneurs et membres de la délégation dans le FIBA MAP (Management and Administration Platform).
- d) Les fédérations nationales devront fournir avant le 07 Janvier 2020, pour l'enregistrement des joueurs pour toutes les compétitions des Équipes Nationales les documents suivants :

- Une copie d'acte de naissance des joueurs.
- Photos d'identité des joueurs et encadreurs (en numérique de préférence)
- Une copie du passeport des joueurs et encadreurs (en numérique de préférence).

Pour les joueurs nés dans le pays de la Fédération demandeuse

- Une copie de l'acte de naissance du joueur
- Le passeport sera présenté le jour de la Réunion Technique précédant la compétition

Pour les joueurs nés dans le pays de la Fédération demandeuse mais évoluant dans un club sous une autre nationalité

- Une copie de l'acte de naissance du joueur
- Un certificat de nationalité
- Une attestation de la Fédération Nationale du pays de la nationalité utilisé par joueur attestant que ce joueur n'a jamais participé à une compétition FIBA pour cette fédération
- Le passeport sera présenté le jour de la Réunion Technique précédant la compétition

Pour les joueurs nés à l'étranger

- Une copie de l'acte de naissance du joueur
- Un courrier expliquant comment le joueur a obtenu la nationalité du pays demandeur
- Un certificat de nationalité
- Une attestation de la Fédération Nationale du lieu de naissance du joueur attestant que ce joueur n'a jamais participé à une compétition FIBA pour cette fédération
- Le passeport sera présenté le jour de la Réunion Technique précédant la compétition

Si des documents manquent, le joueur ne pourra pas participer à la compétition tant que le dossier ne sera pas complet. Aucune qualification n'est possible après la Réunion Technique.

- e) La fédération nationale est responsable de l'éligibilité de ses joueurs à tout moment. Elle supporte les conséquences de toute infraction aux règlements régissant l'éligibilité, le statut national et l'âge des joueurs.
- f) Le nombre maximum des membres de la délégation officielle d'une fédération nationale dans le cadre d'un tournoi doit être au total de dix-huit (18) personnes composée de : douze (12) joueurs, deux (02) entraîneurs, Trois (03) dirigeants et obligatoirement un (01) médecin.  
Trois (03) personnes supplémentaires peuvent être incluses en qualité d'observateurs techniques, médicaux ou media, après accord avec l'organisateur et à la condition que la

délégation de la fédération nationale concernée supporte leurs frais de séjour selon les mêmes normes imposées aux 18 autres.

- g) Toute équipe se présentant à la compétition sans médecin sera passible d'une amende à verser à FIBA Afrique avant sa participation effective à cette compétition (Absence du médecin : 3.000 dollars US).
- h) Chaque équipe devra obligatoirement posséder au moins deux (02) jeux de maillots, dont un blanc, avec des shorts similaires. Les couleurs et les dimensions des maillots et des shorts doivent uniformes pour toute l'équipe.
- i) Si une équipe inscrite renonce à sa participation, des sanctions financières (amendes) et/ou disciplinaires lui seront infligées.

### 3. Dispositions Financières

- a) Les équipes participantes prennent en charge leurs propres frais de voyage à destination et au départ du lieu de la compétition.
- b) Les frais de participation à cette compétition sont :
- ✓ Droit d'engagement : 400 Dollars US / équipe
  - ✓ Frais de Licences Joueurs : 10 Dollars US / licence
  - Encadrement : 40 Dollars US / licence

- Cotisations et arriérés de la fédération

Pour toute liste reçue après le 07 Janvier 2020, une amende de *mille dollars US (1.000 \$)* sera infligée à la Fédération Nationale.

- c) Les fédérations nationales participantes à la compétition contribueront aux frais de séjour (Hébergement, Restauration, Transport interne) des membres de leur délégation. Cette participation est : *cinquante dollars US (50 \$) / personne / jour*.

Aussi, je vous invite à nous faire parvenir au Secrétariat Général de FIBA Afrique (Fax N° +225 20211413 ; E-mail : [info-africa@fiba.com](mailto:info-africa@fiba.com)) vos confirmations de participation à ces éliminatoires, par écrit avant le 07 Janvier 2020.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, **Messieurs les Présidents**, mes salutations distinguées.

Alphonse BILÉ  
Secrétaire Général FIBA Afrique  
Directeur Régional FIBA


